RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 447/Sec.

Astrida, le 26 février 1951.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de passer au bureau du Comptable Territorial muni de 80.- francs pour y retirer votre certificat de composition de famille et vos attestations d'immatriculation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef du Territoire,ff.,J.KIRSCH,

A Monsieur VARLAMOFF Nicolas
à
A S T R I D A .